

QUESTIONNAIRE

- De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Effectivement, cette conciliation est difficile, Pour de multiples motifs : la détérioration du marché du travail, la paupérisation d'une part croissante de la population, le manque de places pour l'accueil des enfants et la difficulté de réaliser pleinement le partage des tâches.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Il me semble indispensable de développer l'offre de places d'accueil pour les enfants (Crèches, activités parascolaires, maisons de quartiers, etc.). Celle-ci doit impérativement être développée et être accessible à moindres coûts, voire idéalement gratuitement.

Il faut surtout agir pour obtenir une réduction du temps de travail sans réduction de salaire pour permettre au famille d'assurer elle-même une présence élargie auprès de leurs enfants sans préjudice financier.

Il faut développer le travail à temps partiel pour favoriser le partage des tâches entre parents.

Etc...

- Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)
- Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Il faut tout d'abord relever à quel point l'accès à ces prestations est particulièrement difficile en raison de la complexité des démarches administratives pour les obtenir et principalement la pléthore de justificatifs qui sont exigés. Ce sont des éléments dissuasifs qui alimentent le phénomène du « non-recours »

A cela s'ajoute le fait que les PCFam ne sont pas adaptés à la gestion de situations avec des revenus variables. Ce qui génère, en raison des longs délais de réaction du Service des prestations complémentaires, des situation de trop perçus qui obèrent lourdement les ménages des bénéficiaires de PCFam ayant des revenus variables. Au point que nombre d'entre eux renoncent à ces prestations ou y songent sérieusement.

De nombreuses personnes ne sont soit pas informées de l'existence de ces prestations et de leur droit à pouvoir y prétendre.

- **Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?**
 - **Simplifier les procédures administratives**
 - **Ne pas exiger d'une personnes qui sollicite plusieurs prestations relevant du service du revenu déterminant unifié (RDU) qu'elle fournisse à plusieurs reprises l'importante quantité de justificatifs requis. A l'origine, la dispositif RDU se targuait de ne plus contraindre les personnes à fournir plusieurs fois les mêmes documents. Ce n'est en fait pas le cas. Puisque le système prévoit un système de collaboration interinstitutionnelle qui garantie le transferts d'informations, celui-ci doit avant tout servir à simplifier les démarches pour les usagers plutôt que de servir exclusivement aux contrôles et aux sanctions.**
 - **Des campagnes d'information doivent être mises en place pour informer les gens de leurs droits.**
 - **Les services servant ces prestations doivent eux-mêmes développer une prestation d'information et de conseil pour éviter de rebuter les prétendants à leurs prestations.**
 - **Il faudrait particulièrement soutenir, par l'attributions de moyens supplémentaires, les associations qui interviennent dans ce domaine**
 - **Que la loi sur la médiation administrative votée en 2015 pour améliorer les relations entre l'administration et les administrés entre enfin en vigueur, afin de donner un signal fort contre les dérives institutionnelles et administratives**

- **Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).**

Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Celui-ci pourrait, sous cette forme ou une autre, rassembler le suivi et le développement de toutes les politiques en faveur de la famille, et surtout organiser une coordination des actions découlant des autres politiques publiques. A ce titre elle pourrait fédérer l'action des tous les intervenants dans ce secteur et leur permettre de potentialiser leurs actions.

Il présenterait également l'avantage de donner un signal de l'importance donné à cette politique publique. Mais tout cela n'aurait de sens que si celle-ci constituait réellement une priorité politique.

- Quels en seraient les désavantages ?

Risque de n'être qu'une coquille vide, si ce projet ne découle pas d'une réelle volonté politique.

- Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

- Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Disposer d'un observatoire des questions de la famille me paraît une nécessité. Trop de données ne sont ni agrégées, ni analysées. De ce fait, de trop nombreux paramètres ne sont pas pris en considération dans l'élaboration de la politique de la famille en particulier et des politiques publiques en général. De plus, trop souvent les résultats de ces études font l'objet d'interprétations ou d'utilisation opportunistes par les décideurs. Les résultats des recherches menées demeurent fréquemment cantonnés à l'ombre des officines, et ne contribuent donc pas au débat d'idée et à la formation de l'opinion dans l'espace public sur les questions de la famille.

Par conséquent un tel observatoire ne peut avoir de sens, d'utilité, qu'à la stricte condition qu'il jouisse d'une totale autonomie et d'une absolue liberté académique.

Etant moi-même membre de l'Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion (OASI), je mesure à quel point est indispensable la possibilité d'étudier certaines réalités, de les documenter et, après analyse, de formuler des recommandations ou des propositions qui soient réellement en phase avec le terrain.

Enfin, si un tel observatoire pouvait voir le jour, il me semblerait indispensable qu'il établisse des collaborations avec ses homologues

- b) Quels en seraient les désavantages ?

Pour autant que les conditions décrites ci-dessus soient acquises, je n'en vois pas.

- Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.
- Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

**- le fait que Genève ait été précurseur en matière de congé maternité
- l'augmentation des allocations familiales intervenues, il y a quelques années.**

- l'augmentation des bourses d'études
- Dans une certaines mesures la mise sur pied des prestations complémentaires familiales, étant conscients toutefois que ces dernières n'interviennent que pour gérer les effets du phénomènes des familles de travailleurs pauvres plutôt que de s'attaquer à ses causes.
- etc